

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS OFFICIELS BIKINI VILLAGE
CONCOURS « GAGNE UN VOYAGE DE LUXE POUR 2 AU MAJESTIC ELEGANCE COSTA
MUJERES »

Les marques de commerce, logos et marques de service (collectivement appelés « marques ») figurant sur le site Web de Bikini Village et Tripvoyage.ca et leurs boutiques sont des marques, déposées ou non, de Boutique La Vie en Rose Inc. et Tripvoyage.ca.

1. DESCRIPTION DU CONCOURS ET PARTICIPATION :

- 1.1 **Date d'entrée en vigueur :** Le Concours « Gagne un voyage de luxe pour 2 Au Majestic Elegance Costa Mujeres» (le « **Concours** ») débute le lundi 29 juillet 2024 à 12H00 am, HNE.
- 1.2 **Date limite :** La date limite pour participer au Concours est le dimanche 25 août 2024 à 24H, HNE.
- 1.3 **Organisateur :** Le Concours est organisé par Tripvoyage.ca.
- 1.4 **Admissibilité :** Le participant au Concours doit résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité de sa province de résidence lors de sa participation au Concours. Ce Concours n'est pas ouvert aux employés de Bikini Village ni de leurs sociétés liées, de leurs commanditaires affiliés, de leurs agences de publicité et de promotion ou aux individus et aux membres de la famille résidant sous le même toit.
- 1.5 **Comment participer**
- Bikini Village site web :** Pour participer au Concours, le participant devra visiter la page du concours à partir du site Bikini Village :
<https://www.bikinivillage.com/fr/concours> et s'inscrire pour courir la chance de gagner. Les chances de gagner d'un participant sont déterminées selon le nombre total de participations admissibles complétées durant la période du Concours.

2 LES PRIX

- 2.1 **Les Prix :** Un total d'un (1) prix sera remis de la part de Bikini Village et Tripvoyage.ca dans le cadre de ce concours.
- 2.2 **Le prix consiste en :** Un (1) séjour de sept (7) nuits au Majestic Elegance Costa Mujeres dans une chambre Elegance Jr Suite au Mexique pour deux (2) personnes offertes par Tripvoyage.ca incluant;
- Un billet d'avion aller-retour pour Cancún à partir de l'aéroport international le plus proche du domicile du gagnant.
 - Les transferts aller-retour de l'aéroport du Mexique au centre de villégiature fournis par **MAJESTIC RESORTS.**
 - Tous les repas inclus à la carte, toutes les boissons, les divertissements nocturnes et les sports nautiques non motorisés.
 - Toutes les taxes.

Les préparatifs et les frais de voyage vers et depuis l'aéroport sont à la charge du gagnant.

Une valeur totale approximative de : 6 000 \$

2.3 Les conditions rattachées au Prix sont :

- a) Le choix de la compagnie de voyage ou aérienne est à la seule discrétion de Tripvoyage.ca.
- b) Les réservations seront sujettes à la disponibilité de la compagnie aérienne au moment de la réservation. Les termes et conditions du transporteur aérien sont applicables. L'assurance voyage, les frais locaux du gouvernement mexicain ou du Resort, frais de bagages ou de sélection de sièges de la compagnie aérienne, les excursions, droits aéroportuaires, droits douaniers, taxes d'entrée, carte touristique, surcharges, frais d'assurance, frais de vaccination, et frais de documentation de voyage **ne sont pas** inclus dans le Prix et relèvent de la responsabilité unique du Gagnant. Toutes dépenses personnelles occasionnées dans le cadre du voyage, que cela soit avant, durant ou à la suite du voyage, sont également aux frais du Gagnant.
- c) **Conditions :**
 - o Valable pour deux adultes dans la catégorie de chambre Elegance Jr Suite.
 - o Des dates d'interdiction peuvent s'appliquer :
 - Semaine du Président : 15 au 19 février 2025
 - Pâques : 18 au 25 avril 2025
 - Thanksgiving aux États-Unis : 23 au 30 novembre 2024
 - Noël/Nouvel An : 21 décembre 2024 - 4 janvier 2025
 - o Les réservations doivent être effectuées au moins 60 jours avant la date de départ.
 - o Valable pour les voyages jusqu'au 29 juillet 2025. Sous réserve des disponibilités.
 - o Les réservations sont soumises à l'attribution de compléments et peuvent ne pas être disponibles même si des chambres sont disponibles sur le site web spécifique de la marque ou par l'intermédiaire d'un autre fournisseur de voyages.
 - o Un passeport canadien valide est requis pour voyager au Mexique. Pour les autres nationalités, veuillez consulter tripvoyage.ca.
 - o Ce prix n'est pas remboursable, n'a pas de valeur monétaire et ne peut être prolongé.
 - o Le prix ne sera en aucun cas prolongé.
- d) À la date du voyage, le Gagnant doit légalement avoir le droit de sortir et de rentrer au Canada ainsi qu'à sa destination. Ce dernier est entièrement responsable d'obtenir, à ses frais, toute documentation nécessaire au voyage tel que requise par les autorités concernées, incluant sans limitation, les visas, passeports et certificats de vaccination. Ceux-ci doivent être obtenus avant le départ. Le Gagnant s'engage à respecter les dates de validité du Concours et accepter toute alternative proposée par Tripvoyage.ca, le cas échéant. Aucune prolongation ou altération du séjour ne sera permise. Tripvoyage.ca se réserve le droit d'offrir un prix qu'elle considère comparable quant à sa qualité si le Prix, pour quelque raison, n'est plus disponible.

- e) Le Prix doit être accepté tel qu'offert et n'est pas échangeable, transférable ou monnayable. Dans l'éventualité où le Prix n'est pas accepté en conformité avec les conditions y étant attachées, le Prix sera réputé déchu.
- f) Bikini Village ainsi que l'ensemble de ses partenaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, membres, commanditaires, mandataires, représentants, successeurs et ayant droits respectifs n'assumeront en aucun temps aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour tout report, retard ou annulation du vol ou de toute autre composante du Prix pour toute raison quelle qu'elle soit, dont, notamment, mais sans s'y limiter, les conditions climatiques, le bris ou le défaut d'équipement. À cet égard, le Gagnant du Prix renonce, par les présentes, à tout recours, quel qu'il soit, présent, futur ou éventuel, envers Bikini Village ainsi que l'ensemble de ses partenaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, membres, commanditaires, mandataires, représentants, successeurs et ayant leurs droits respectifs relativement à l'objet des présents Règlements.
- g) Toutes dépenses non mentionnées dans la description du prix sont à la charge exclusive du Gagnant du Prix.
- h) Le gagnant accepte d'être contacté par Bikini Village et Tripvoyage.ca.

- 2.4 **Tirages :** Le Prix sera octroyé via un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues durant la période du Concours. Le tirage du Prix aura lieu le jeudi 29 août 2024 à approximativement 9h, HNE. Le tirage se fera à Montréal (Québec) (le « **Tirage** »). Les chances de gagner le Prix dépendront du nombre d'inscriptions reçues durant toute la durée du Concours.
- 2.5 **Annnonce du Gagnant :** Le nom, la ville et la province de résidence du Gagnant peuvent être communiqués sur la page Instagram et Facebook de Bikini Village et Tripvoyage.ca, ainsi que sur d'autres plateformes telles que les infolettres à la discrétion de Bikini Village et Tripvoyage.ca ainsi qu'aux membres du public qui en font la demande, en vertu de ce paragraphe. Pour ce faire, veuillez faire parvenir votre requête par courriel à mybikinistory@bikinivillage.com, ou par la poste au siège social de Bikini Village au 3055 Rue Viau, Montréal, QC H1V 3J5, sur laquelle figure le sujet suivant : Concours « Gagne un voyage de luxe pour 2 Au Majestic Elegance Costa Mujeres ». Bikini Village doit avoir reçu ces demandes entre le 29 juillet au 25 août 2024, inclusivement.

3. RÈGLES GÉNÉRALES

- 3.1.1 **Vérification du gagnant potentiel avant d'être déclaré gagnant confirmé du prix :** un gagnant admissible devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique sans aide mécanique ou autre (qui peut, à la seule et entière discrétion de l'administrateur, être administrée en ligne, par courriel ou par tout autre moyen électronique).
- 3.2 **Contact du Gagnant :** Le Gagnant, dont le nom sera pigé au sort lors du Tirage, sera joint par courriel à la discrétion de Bikini Village. Après avoir établi le contact avec le Gagnant et s'être acquitté des formalités requises, le Gagnant recevra son prix. Si Bikini Village s'avère incapable, dans les deux (2) jours ouvrables suivant un Tirage, de joindre le participant au Concours dont le nom aura été tiré au sort, un Gagnant alternatif sera sélectionné dans les deux (2) jours suivants pour chaque participant n'ayant pas pu être rejoint.

- 3.3 **Prix alternatif :** Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle, Bikini Village et Tripvoyage.ca ne pourraient attribuer le Prix (ou une portion de celui-ci) tel que décrit dans ces règlements, Bikini Village et Tripvoyage.ca se réservent le droit d'attribuer le Prix (ou une portion du Prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leurs entières discrétions, la valeur du Prix (ou d'une portion du Prix) en argent. Le Prix doit être accepté tel quel par le Gagnant. Bikini Village et Tripvoyage.ca ne seront pas forcés d'accepter ni de faire quelque substitution, modification, transfert, ni échange contre de l'argent de quelque portion du Prix que ce soit. Les documents émis au nom du Gagnant ne sont ni transférables ni modifiables. Si le Gagnant n'est pas en mesure d'accepter le Prix, aucun prix de remplacement ni quelque forme de compensation ne lui seront remis.
- 3.4 **Décharge :** Comme condition à la réception du Prix, le Gagnant tiré au sort lors du Tirage devra accepter de signer un formulaire d'exonération confirmant qu'il se conforme à ces Règlements et qu'il satisfait aux critères d'admissibilité, qu'il accepte le Prix et qu'il libère et tiendra indemnes les organisateurs du Concours, leurs employés et ceux de leurs sociétés liées, ainsi que leurs administrateurs, gestionnaires et dirigeants à la suite de quelque blessure, accident, perte ou mort reliés à quelques aspects du Prix ou de ce Concours. Le Gagnant aura cinq (5) jours après avoir reçu les formulaires de décharge pour les signer et les retourner à Bikini Village, par la poste, à : Bikini Village, 3055 Rue Viau, Montréal, QC H1V 3J5, ou par courriel au mybikinistory@bikinivillage.com. L'incapacité d'un Gagnant à retourner le formulaire de décharge dûment signé et complété dans les délais requis permettra à Bikini Village de tirer au sort un autre participant afin de lui octroyer le Prix en question, dans quel cas le Gagnant original n'aura aucun recours contre Bikini Village.
- 3.5 **Exclusion de responsabilité :** Bikini Village et Tripvoyage.ca ne pourront être tenues responsables pour quelque préjudice de nature corporel ou matériel qui pourrait résulter de quelque façon du Prix octroyé en vertu du Concours. Ni Bikini Village ni Tripvoyage.ca n'assumeront aucune responsabilité dans un cas où leurs incapacités d'agir résulteraient d'un fait ou d'une situation indépendante de leurs volontés ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements, des organismes ou entreprises, dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours.
- 3.6 **Usage du nom, de l'image, etc. :** En s'inscrivant au Concours, chaque participant accepte automatiquement d'être lié par les Règlements du Concours et consent, s'il gagne le Prix, à la divulgation d'information personnelle. En s'inscrivant au Concours, chaque participant ainsi que le Gagnant autorisent Bikini Village et ses partenaires à utiliser, si requis, son nom, ses photographies, ses images, ses déclarations relatives au Prix, son lieu de résidence (ville et province) ou sa voix, et ce, sans aucune forme de rémunération, à l'entière discrétion de Bikini Village et de ses partenaires et sans limites, quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, que ce soit à des fins publicitaires ou à toute autre fin. Le Gagnant devra signer, de temps à autre, sur demande de Bikini Village ou de ses partenaires un document de permission et de renonciation confirmant la permission mentionnée ci-dessus concernant l'usage de son nom, de son image et de sa voix.
- 3.7 **Fausse identité :** Toute tentative de participation au Concours par une personne utilisant un nom d'emprunt, un alias ou une fausse identité invalidera automatiquement la participation en question et permettra donc à Bikini Village

d'ignorer l'inscription du participant en question. Toute inscription incomplète et toute inscription effectuée à partir d'adresses ou d'identités multiples, ou grâce à un dispositif ou un artifice quelconque permettant de soumettre plusieurs inscriptions au Concours seront également automatiquement nulles et non avenues.

- 3.8 **Erreurs :** Bikini Village et Tripvoyage.ca ne pourront être tenue responsable pour quelque erreur, inexactitude, transcription erronée ni quelque enregistrement de renseignements de participation au Concours, ni pour quelques difficultés techniques ni quelque problème de transmission ou perte de données de participants et qui seraient attribuables à un serveur, un réseau, du matériel ou des logiciels. Si un participant s'avère sélectionné par erreur lors du tirage au sort à cause d'une défectuosité, d'une erreur de système ou d'un défaut informatique ou matériel, le Prix en question pourra alors être octroyé de nouveau à un autre participant.
- 3.9 **Renseignements personnels :** Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du Concours ne pourront être utilisés qu'aux seules fins de l'administration du Concours, et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 3.10 **Annnonce du Concours :** Bikini Village se réserve le droit d'annoncer et publiciser le Concours sur le site Web de Bikini Village (www.bikinivillage.com), sur ses médias sociaux, dans ses infolettres et sur d'autres plateformes et dans les boutiques du 29 juillet au 25 août 2024.
- 3.11 **Règlements du Concours :** Le règlement du Concours est disponible en écrivant à Bikini Village, Concours « Gagne un voyage de luxe pour 2 Au Majestic Elegance Costa Mujeres », 3055 Rue Viau, Montréal, QC H1V 3J5.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.